



FICHE D'INSCRIPTION CHILLY - MAZARIN / MORANGIS CTT SAISON 2020 - 2021

Réservé au CTTCMM

Dossier signé	
Règlement	
Type de Règlement	
Certificat Médical	
Saisie SPID	
Critérium sur SPID	
Tenue ou Maillot	
Attestation Rég.	
Compta	

N° licence :

Nom : _____

Nom de Naissance : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____

Code Postal Ville de Naissance : _____ Ville : _____

Adresse : _____ Portable : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Domicile : _____

Autre : _____

Email : _____

Formules d'inscription

COTISATION Jeunes : 195€ Adultes : 200€ Promo (**Sans Entraînement Dirigé**) : 150€
 Scolaire Morangis : 90€ **Sans compétition**
 Féminines (**1^{ère} licence**) : 150€ Baby Ping : 150€

CRITERIUM Jeunes : 50€ Adultes : 55€
 (**Championnat Individuel**)

EXTERIEUR Ajoutez 5€ **si vous n'habitez pas** CHILLY-MAZARIN ou MORANGIS

REDUCTION 2 adhérents et plus du même foyer 15€ (**par adhérent sauf renouvellement**)
 ou Parrainage → Parrain ou Filleul :

Morangis Carte sport Culture **Renouvellement COVID 10% sur Cotisation**
 (Montant à renseigner ci-contre) (**Hors Scolaire et 1^{ère} Licence Féminine**)
 Nom du Parrain ou Filleul à renseigner ci-contre (Montant à renseigner ci-contre)

MONTANT TOTAL Chèque à l'Ordre du CTTCMM

TENUE Utilisez le Bon de commande et joindre un règlement séparé
 (**Le port du Maillot du Club est obligatoire pour les compétitions**)

TENUE (Jeunes) T-shirt du club offert pour toute nouvelle inscription
 (**Merci d'indiquer la taille**)

Formules d'engagement

Je soussigné(e) M, Mme, Melle _____ agissant en qualité de Père, Mère, Représentant légal (*) de l'enfant autorise :

- Celui-ci à pratiquer le Tennis de Table au sein du C.T.T.C.M.M
- Celui-ci à être transporté par les éducateurs, les dirigeants, ou autres parents pour les déplacements inhérents aux activités du club. Je ne m'engage à aucune poursuite judiciaire.
- Les éducateurs et dirigeants de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de blessures survenant lors des activités du C.T.T.C.M.M
- D'autre part, je conviens que la responsabilité des éducateurs et dirigeants soit limitée dans le temps, à savoir pour les entraînements, une fois pénétré dans la salle à l'horaire de début jusqu'à la sortie de la salle à l'horaire de fin.

Le seul fait d'adhérer au club de Tennis de Table de Chilly – Mazarin - Morangis implique mon acceptation pleine et entière des statuts de l'association et de son règlement intérieur. De plus, je donne procuration au Président du CTTCMM pour effectuer les démarches de licenciation auprès de la FFTT et du Comité départemental.

J'autorise le CTTCMM à utiliser photographies et vidéos dans ses supports de communication publics.

Attestation de règlement Date : _____ Signature de l'adhérent ou du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé ».

J'ai pris connaissance des conditions d'assurances (document 20-2-2)



ASSURANCES
CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFFT



MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFFT figurant sur le site WEB de la FFFT à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de :

- 0,08 € pour les vétérans,**
- 0.06 € pour les séniors,**
- 0.02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins**

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » que je règle avec malice

- 0,08 € pour les vétérans,**
- 0.06 € pour les séniors,**
- 0.02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins**

Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommages corporels ».

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matches. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux <u>invalidité permanente</u> en cas d'accident corporels	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnité <u>journalière</u> (durée maxi. 360 jours)	NEANT	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C. par licencié	5 €	8 €	15 €

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFFT à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif » - Le contrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFFT.